



Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

COMPTE-RENDU

Séance inaugurale du comité de pilotage

L'impact social de l'écologie : comment faire de la transition écologique
un levier de l'inclusion sociale ?

SUR SITE

Jeudi 25 novembre 2021 de 14h00 - 17h30

Accès

Salle 2154R (2ème étage – entrée obligatoire par le hall 10)
10 - 18 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon - Paris 75014
(Pièce d'identité à présenter à l'accueil – distanciation en vigueur)

Ordre du jour

1. Présentation du comité de pilotage

Introduction : Nicolas Duvoux (Président du comité scientifique – CNLE)

2. Deux auditions inaugurales :

- « Transition juste et inégalités environnementales : de quoi parle-t-on ? » (Titre provisoire)

Eloi Laurent (Economiste – OFCE – Sciences Po)

- « Consommation engagée, gouvernement des conduites : quels apports à la réflexion ? »

Sophie Dubuisson-Quellier (Directrice de recherche / Directrice adjointe du CSO - Sciences Po, Membre du Haut Conseil pour le Climat)

Echanges avec les membres tout au long de la séance

3. Points Divers

La séance est ouverte à 14 h 8

Les participants sont les suivants :

Nicolas DUVOUX (Président du comité scientifique du CNLE)
Michèle LELIEVRE (Directrice scientifique du comité scientifique du CNLE)
Coralie ROBERT (Ecole des Ponts)
Carla DABADIE (France Stratégie)
Françoise FROMAGEAU (Croix-Rouge française)
Bastien CORSINI (Pas à pas 47)
Maël GINSBURGER (Observatoire sociologie du changement à Sciences Po)
Samuel MENARD (Direction général du Trésor)
Sonia BENMAA (Apprentis d'Auteuil)
Amélie CAZIN (Apprentis d'Auteuil)
Brigitte PIETRALA (CNAF)
Emmanuel COMBET (ADEME)
Vanessa WISNIA-WEILL (Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge)
Yves MERILLON (Restos du cœur)
Axelle BRODIEZ (CNRS et comité scientifique du CNLE)
Manuela DEVLIEGHER
Eléonore EVAÏN DORADO (USH)

Secrétariat général du CNLE

Fatima GUEMIAH
Juliette RAMSTEIN
Delphine AUBERT

Invités :

Eloi LAURENT (Economiste – OFCE)
Sophie DUBUISSON-QUELLIER (Directrice de recherche / Directrice adjointe du CSO - Sciences Po, Membre du Haut Conseil pour le Climat)

1. Présentation du comité de pilotage

Nicolas DUVOUX : Nous sommes heureux de lancer un groupe de travail au sein du CNLE sur l'impact social de la transition écologique. Ce sujet est abordé avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme, mais aussi avec une légère appréhension et de l'humilité compte tenu de l'ampleur des questionnements et des ressources à mobiliser. Dans ce contexte, le choix a été fait de s'inscrire dans une longue temporalité. En effet, l'objectif est de publier un rapport au cours de l'année 2023. Ainsi, l'année 2022 servira à lancer les travaux et à identifier les questionnements et les points d'attention qui permettront d'apporter une contribution sur l'articulation des enjeux sociaux et écologiques.

Cette articulation des enjeux sociaux et écologiques a été au cœur d'un grand nombre de réflexions institutionnelles initiées à la suite du mouvement des gilets jaunes. À ce titre, la Convention citoyenne pour le climat a constitué une innovation démocratique importante. La question que nous aborderons n'est donc pas nouvelle. Toutefois, nous estimons que ces travaux méritent d'être poursuivis.

L'objectif initial sera d'ouvrir une série d'auditions auprès de chercheurs, d'acteurs institutionnels et associatifs ayant construit une expertise en la matière. Même si certains travaux du comité scientifique du CNLE, tels que ceux relatifs aux budgets de référence portés par Michèle LELIEVRE, ou ceux étudiant le renforcement des privations dans le contexte de la transition écologique, portent sur ces sujets, le CNLE a encore beaucoup à apprendre. La série d'auditions permettra donc d'ouvrir des discussions sur la base des travaux existants. L'objectif est de construire une culture commune et d'identifier les points et questionnements qui ont vocation à être soulevés dans le rapport du CNLE en 2023.

Ces auditions réuniront notre groupe de travail une fois par mois, au moins durant le premier semestre de l'année 2022. Un calendrier des auditions vous sera proposé. Les prochaines auront lieu le 20 janvier et le 17 février 2021. Elles constitueront l'un des outils de la réflexion collective. Par ailleurs, un système de partage de documents sera également proposé aux membres du groupe de travail. Parmi ces documents figurent le socle d'information initial de la Convention citoyenne pour le climat et les rapports du Haut Conseil pour le climat. Les membres du groupe de travail peuvent contribuer à cette démarche en proposant des noms d'intervenants pour les auditions ou l'ajout de documents.

Nous n'avons pas encore procédé à la rédaction d'un projet de feuille de route. L'idée est de le construire au fil de la discussion collective. Néanmoins, nous bénéficions de points de repère extrêmement précieux. Ainsi, nous avons identifié dans le dernier rapport du Haut Conseil pour le climat « Renforcer l'atténuation et engager l'adaptation », publié en juin 2021, deux messages qui constituent notre feuille de route :

- Renforcer l'articulation entre les inégalités sociales et la transition écologique ;
- Souligner que la transition écologique ne passe pas seulement par les changements de comportements individuels. Elle implique également d'agir sur les structures collectives qui engagent les modes de vie de nos concitoyens.

Le Haut Conseil pour le climat invite les sciences sociales à participer à ce débat. Ainsi, dans le prolongement du rapport sur la pauvreté démultipliée, publié au printemps 2021, l'enjeu est de faire dialoguer l'expertise institutionnelle et les sciences sociales dans la diversité de ses composantes et de ses méthodes, qualitatives ou quantitatives.

Deux personnalités scientifiques ont accepté d'ouvrir ce cycle d'auditions : Eloi LAURENT, économiste à l'OFCE, et Sophie DUBUISSON-QUELLIER, Directrice de recherche au CNRS, Directrice adjointe au Centre de sociologie des organisations à Sciences Po et membre du Haut Conseil pour le climat.

Il est procédé à un tour de table.

2. Deux auditions inaugurales

1 - « Transition juste et inégalités environnementales : de quoi parle-t-on ? »

par Eloi Laurent (Economiste – OFCE)

Nicolas DUVOUX : Eloi LAURENT a mené, au cours de ces dernières années, des réflexions sur les indicateurs mesurant l'évolution des sociétés, sur les modèles de croissance et sur l'application à l'échelle locale des politiques de transition écologique.

Eloi LAURENT : Je vous remercie pour cette invitation. La démarche du groupe de travail, qui consiste à relier la question sociale et écologique, est pertinente. Certains de mes travaux peuvent être utiles à celle-ci. Le titre de ma présentation est : « Comment faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale ? » Ce titre est d'ailleurs préférable à celui de « l'impact social » de l'écologie. Je présenterai dans un premier temps les travaux que j'ai menés au cours de la dernière décennie, qui portent sur l'articulation entre le social et l'écologie, c'est-à-dire les interrelations entre les systèmes naturels et humains. Ensuite, j'évoquerai les deux nœuds critiques de la boucle « sociale-écologique », celui de la transition juste avec la question : « Comment éviter de faire de la transition écologique un vecteur d'exclusion sociale ? », et celui de la pleine santé à partir de la question suivante : « Comment protéger à l'âge de l'insécurité sanitaire ? ».

En 2011, j'ai publié un livre intitulé « Social-écologie ». Ces travaux sont inspirés par ceux menés par deux chercheurs avec lesquels j'ai travaillé, J. BOYCE de l'Université du Massachusetts et Elinor OSTROM. Le premier a établi dans un article le lien entre les inégalités sociales et les dégradations environnementales. Les inégalités sociales sont à la fois considérées comme une cause et une conséquence des dégradations environnementales et des crises écologiques. Elinor OSTROM, quant à lui, se demande comment construire des

institutions sociales-écologiques fondées sur la réciprocité, la confiance et l'égalité et capables de répondre à ces défis.

Je souhaitais donc initialement étudier l'articulation entre les systèmes humains et les systèmes naturels. Si Elinor OSTROM a mené des travaux en 2009 et en 2015 sur les limites planétaires, ces publications ne mentionnent pas l'impact social de celles-ci. Par la suite, Kate RAYWORTH a introduit la notion de « *donut economy* » à partir d'une publication d'Oxfam portant sur le plafond écologique (les limites planétaires) et le plancher social (représenté par les besoins essentiels). L'humanité doit donc évoluer entre ces deux seuils. Selon moi, dans le modèle de Kate RAYWORTH, le cercle social et le cercle écologique ne s'entrecroisent pas. J'ai donc souhaité élaborer une boucle où les deux domaines s'enchaînent, reliant ainsi la coopération sociale et l'interdépendance écologique. Cette démarche permet de visualiser les deux nœuds essentiels, à savoir la pleine santé et la transition juste. Les deux récits de cette boucle sociale-écologique consistent à affirmer que : « Nous pouvons bénéficier de nos liens sociaux si nous prenons soin de nos liens naturels » et « Notre monde sera plus juste s'il est plus soutenable et plus soutenable s'il devient juste ». Ainsi, réduire les inégalités sociales permet d'atténuer les crises écologiques, et réciproquement.

Aujourd'hui, de plus en plus de chercheurs s'emparent de ces sujets. Des membres de l'IWEPS, qui a joué un rôle important dans la mise en place d'indicateurs relatifs au PIB, et moi-même avons publié un article sur la transition juste. Cette dernière a d'abord été proposée par un syndicaliste américain au début des années 90 pour traduire la nécessité de compenser les salaires et les retraites des travailleurs des énergies fossiles dans le contexte de changement climatique. La transition juste offre désormais une définition plus large. Elle est l'analyse systématique, sous l'angle de la justice sociale, des chocs écologiques et des politiques visant à les atténuer, et ce dans ses trois dimensions fondamentales : justice de reconnaissance, justice distributive et justice procédurale. Cela signifie que toutes les crises écologiques constituent, en amont et en aval, des enjeux sociaux, et que celles-ci doivent être analysées sous le prisme de la justice. Ces questions renvoient aux revendications des gilets jaunes ou à la crise actuelle de la précarité énergétique en France et en Europe. La transition juste implique également d'accorder la priorité dans la conception des politiques de transition au bien-être humain à court et long terme (<https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/cop-26-les-exigences-de-la-transition-juste/>).

Le troisième axe concerne la participation à ces politiques de transition juste. À chaque étape, il convient de veiller à la compréhension, à l'adhésion et à l'engagement des citoyens. Ce thème est essentiel. Le livre publié par Valérie DELDREVE et Jacqueline CANDAU sur les inégalités environnementales démontre à quel point les politiques publiques ont tendance, faute de participation des citoyens, à aggraver les inégalités environnementales qu'elles prétendent corriger. Ce thème m'a conduit à tenter de cartographier les inégalités environnementales. Par exemple, la pollution de l'air est un problème sous-estimé en France. Un certain nombre d'études démontrent que la pollution de l'air cause 100 000 morts prématurés par an en France, 8 millions à l'échelle mondiale – les nanoparticules génèrent des effets sur le système cérébral, et pas seulement sur le système respiratoire. À l'École d'économie de Paris, un mémoire publié sous la direction de Thomas PIKETTY et Lucas CHANCEL démontre que les plus démunis sont les plus exposés à la pollution de l'air. Ces impacts surviennent sur le long terme. Ainsi, les travaux de Janet CURRIE sur la perpétuation sociale-écologique de la pauvreté montre que l'exposition de la mère à la pollution de l'air pendant la grossesse a des effets sur le poids de l'enfant et ses capacités respiratoires, donc sur ses capacités cognitives et son devenir socio-économique. Enfin, le Réseau Action Climat vient de publier un rapport sur la pollution de l'air et la pauvreté en France. Ces thématiques méritent d'être davantage mises en lumière.

L'Agence européenne de l'environnement a publié une note, à laquelle j'ai participé, sur les défis sociaux des politiques bas carbone en Europe. Une feuille de route y est dessinée. La transition juste consisterait à mettre en place des politiques d'atténuation du dérèglement climatique qui permettent de réduire simultanément les inégalités sociales et les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, l'accord de la COP26 mentionne la prise en compte des dimensions sociales et environnementales dans la phrase suivante : « *Just transition to carbon neutrality* ».

S'agissant de la participation, il serait pertinent de réfléchir à la transition sociale et écologique du quotidien. Par exemple, un cas d'étude pourrait être mené pour observer une journée type de plusieurs membres de la société afin de montrer, lors de chaque étape, comment la question écologique génère des impacts (qualité de l'eau, de

l'alimentation, précarité énergétique, mobilité, lieu de travail, loisir, etc.). Les questions écologiques sont des questions du quotidien. Par ailleurs, mettre en place des dispositifs de participation est essentiel. Valérie DELDREVE a démontré, en étudiant les parcs nationaux, que les politiques écologiques engendrent des inégalités sociales du fait de l'exclusion des publics qu'elles visent.

Nous avons construit des tableaux de bord de la transition juste en croisant les dimensions essentielles du bien-être et les trois dimensions de la justice susnommées. Cette démarche permet d'obtenir des indicateurs sociaux-écologiques. Il convient de souligner que la précarité énergétique n'est pas le seul indicateur disponible.

La santé va devenir la variable clé d'articulation entre la question sociale et la question écologique. Le concept de pleine santé permet de relier les dimensions individuelles et collectives, écologiques et humaines, biologiques et mentales. La crise sanitaire a d'ailleurs prouvé que ces dimensions étaient articulées entre elles. Par ailleurs, nous sommes entrés dans l'âge de l'insécurité sanitaire. Le rythme des saisons sera binaire, avec une saison tiède et une saison chaude, lesquelles feront l'objet de chocs écologiques de plus en plus nombreux (canicule, pandémie...). La santé des Français sera profondément altérée par ces chocs écologiques, alors même que les protections collectives ne sont pas à la hauteur. Le résumé pour décideurs du rapport du GIEC présente 5 scénarios qui préfigurent tous un réchauffement de 1,5 degré, peut-être dès 2030. Les rapports de Météo France indiquent que le principal risque climatique pour la France est le risque de canicule, d'autant plus qu'en la matière le bassin méditerranéen est la deuxième région la plus à risque au monde. Il convient donc de protéger les plus démunis face aux chocs extrêmement violents. Comme lors de la canicule de 2003, les personnes âgées, isolées et les plus défavorisés seront les premières victimes. L'isolement social constitue une vulnérabilité. Ainsi, la lutte contre l'isolement social peut être un bouclier sanitaire face à ces chocs. En 2015, l'espérance de vie a dévié de sa trajectoire ascendante depuis 50 ans à cause de la grippe. En 2020, ce fut à cause du COVID-19. Il ne s'agit pas d'une coïncidence. Nous entrons dans une phase de chocs écologiques violents qui affecteront l'espérance de vie. C'est en cela que cet indicateur est important, car il permettra de suivre l'impact de ces derniers.

Nous devons articuler la question des chocs écologiques avec la question sociale. J'ai ainsi établi une comparaison entre les cartes des prévisions de Météo France en matière de canicule et les cartes de l'isolement social afin de déterminer les zones sociales-écologiques les plus à risque. Au cours des cinq dernières années, la surmortalité du fait des canicules est considérable. Compte tenu des prévisions de Météo France, il est possible que 50 000 personnes décèdent chaque été en France si des politiques de protection collective ne sont pas mises en place. Celles-ci impliqueraient la création d'une protection sociale-écologique adaptée au XXI^e siècle et aux chocs écologiques. Cette réflexion est aujourd'hui embryonnaire, sinon inexistante.

Axelle BRODIEZ : Je n'ai pas parfaitement saisi le lien entre l'isolement social et les impacts environnementaux.

Eloi LAURENT : Un sociologue américain a étudié le rôle de l'isolement social dans l'impact de la canicule à Chicago de 2007 qui a causé 800 décès (contre 15 000 à 19 000 morts en 2003 en France selon les estimations). Il a prouvé qu'un certain nombre de personnes décédées étaient isolées. L'enjeu clé lors d'une canicule est l'hydratation. Ainsi, une personne âgée et isolée aura plus de chances de décéder. Ce constat avait également été établi par l'Institut de veille sanitaire à la suite de la canicule de 2003. Les réseaux de sociabilité jouent comme des boucliers contre les chocs écologiques. La crise sanitaire a imposé la distanciation sociale alors qu'il est nécessaire de recourir à la densité sociale.

Le plan canicule prévoit de contacter les personnes vulnérables en cas de franchissement d'un certain seuil de température. En réalité, les registres ne sont pas mis à jour. Leur mise à jour et la mise en place de dispositifs d'intervention efficaces peuvent concrètement éviter des dizaines de milliers de morts en France.

Brigitte PIETRALA : La carte des plans de mobilité (ensemble des actions mises en place pour permettre des déplacements par des moyens de transport alternatifs à la voiture) des CAF concorde avec vos cartes relatives aux prévisions de Météo France et à l'isolement social. Les CAF sont très engagées en matière de mobilité durable, car il s'agit d'un sujet clé pour l'accès aux droits. Toutefois, elles ne parviennent pas à engager cette démarche car les collectivités elles-mêmes ne disposent pas des moyens pour accompagner. Au regard des cartes présentées, il

convient de se mobiliser sur la précarité et la mobilité, car certains territoires, des Hautes-Alpes jusqu'en Dordogne, sont des zones blanches.

Par ailleurs, une recherche action a été initiée en 2020 par l'école des dirigeants de la Sécurité Sociale sur la Sécurité Sociale et Ecologique. Cette démarche n'est pas aisée et signifierait se déplacer, s'alimenter et se soigner autrement. Il convient également de souligner que la CAF de la Drôme et la Fédération des centres sociaux du département ont étudié les impacts sociaux des actions engagées en matière de développement durable. Il serait pertinent de prendre en considération ces travaux. Enfin, les 17 objectifs de développement durable (ODD) constituent des pistes de travail. Le 10^e est la réduction des inégalités. La tâche est importante, car cela implique de changer en profondeur les pratiques.

Eloi LAURENT : Les ODD ne mentionnent pas les articulations entre la dimension sociale et la dimension écologique. Ainsi, les 17 objectifs sont déconnectés les uns des autres.

Yves MERILLON : Les publics qui fréquentent les Restos du cœur se caractérisent par un haut niveau d'isolement. 40 % des personnes vivent seules et le pourcentage de famille monoparentale est trois supérieurs à celui de la société française. L'isolement social est un facteur aggravant de la pauvreté.

Manuela DEVLIEGHER : À Toulouse, l'observatoire de l'environnement local avait rencontré des populations habitant en périphérie, dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, pour échanger autour de problèmes de pollution sonore et de pollution de l'air. Lorsque les habitants se sont mobilisés, ils n'ont obtenu aucune réponse de la part des pouvoirs publics. L'enjeu de la participation que vous évoquez est difficile à faire entendre, du moins à l'échelle locale.

Sonia BENMAA : Ne disposant pas d'un revenu élevé, j'ai dû faire un choix entre mon logement et mon alimentation. Avant la crise sanitaire, j'habitais dans un logement de 30 m² avec ma fille. À l'époque, je pouvais m'alimenter sainement. Par la suite, j'ai fait le choix de déménager dans un lieu de vie plus adapté. Je ne peux désormais plus m'alimenter comme je le souhaiterais. Cette situation est très angoissante.

Eloi LAURENT : L'enjeu de la participation ne vise pas à incriminer les comportements individuels. Il consiste à prendre part aux décisions en matière de politiques environnementales. Le rôle d'un État providence consiste à permettre à un individu de ne pas avoir à choisir entre des dimensions essentielles à son bien-être. Aux États-Unis, pendant la crise sanitaire, les habitants avaient le choix entre se rendre à leur travail en prenant des risques pour leur santé (lorsqu'ils ne disposent pas d'assurance santé) et ne pas s'alimenter. Les plus vulnérables souffriront grandement si des politiques de protection ne sont pas mises en place.

Michèle LELIEVRE : Dans le socle d'informations initial de la Convention citoyenne pour le climat, il est indiqué que les principaux postes de dépenses visés par les objectifs climatiques sont précisément les postes qui composent l'essentiel des dépenses contraintes des ménages modestes. Les études en sciences sociales, les rapports du Secours catholique de 2014 et de 2020, sont sans équivoques : elles montrent que les dépenses liées au logement sont des dépenses incompressibles (pré-engagées dans la classification de l'Insee). Cela signifie que dans un contexte de régime budgétaire très contraint, et face à des hausses de dépenses de ces postes, les ménages modestes sont conduits à des reports de consommation, voire à des privations et des renoncements pour équilibrer leur budget. Nous pouvons inclure les transports dans la liste des dépenses contraintes (ce sont des dépenses peu compressibles dans une classification récente de 2021 de l'Insee) sachant que le recours à la voiture est souvent incontournable dans les territoires ruraux. Or, le CNLE est particulièrement soucieux des répercussions sociales que peuvent induire certaines mesures pouvant générer des privations, du renoncement et de la souffrance sociale. Les pouvoirs publics devront jouer un rôle essentiel, notamment dans les territoires ruraux, pour déployer des moyens de mobilité alternatifs à la voiture.

Eloi LAURENT : Les politiques environnementales sont injustes socialement, mais ce n'est pas une fatalité. Plusieurs publications proposent des pistes pour rendre la fiscalité carbone socialement juste. La taxe carbone de 2009 redistribuait des revenus aux trois premiers déciles de la population du fait des critères liés au lieu de résidence et au niveau de revenus. Elle a été censurée par le Conseil constitutionnel. La taxe carbone de 2018 ne disposait pas de ce mécanisme de compensation sociale. Le mécanisme fondamental de la transition juste est de

faire payer les plus riches pour dégager des ressources et permettre aux plus modestes de réduire leurs émissions de CO2, même si ces derniers en émettent beaucoup moins que les ménages aisés.

Nicolas DUVOUX : Ce sujet sera au cœur de nos réflexions.

Vanessa WISNIA-WEILL : La taxation carbone peut générer des effets négatifs sur les politiques sociales. Les taxations carbone et autres incitations à décarboner la consommation via le renchérissement des produits non vertueux risquent de peser sur les marges de manœuvres dévolues aux politiques sociales. En effet, la mise en place de politiques de compensation, pour alléger ce qui pèsera sur les ménages modestes en lien avec les politiques de décarbonation, est susceptible de grever par ailleurs les budgets sociaux traditionnels (du moins si l'on raisonne à enveloppe stable des budgets sociaux/aides aux plus modestes). De telles mesures sont-elles bien alors des mesures sociales qui accompagnent le changement climatique ? Pour éviter ce défaut, on pourrait imaginer de nouvelles politiques sociales qui visent à la fois des besoins sociaux premiers et de la décarbonation. Par exemple, l'alimentation pourrait devenir un socle de la protection sociale. Enfin, le terme « santé » n'est pas pertinent, car il ne fait pas directement mention de la question de survie.

Emmanuel COMBET : Les contraintes de revenus ne sont pas la seule dimension prise en compte dans l'espace des choix. Il convient d'éviter de résumer la question sociale dans la transition écologique au clivage entre les riches et les pauvres. Même si les ménages plus aisés ont plus de capacité économique, tout un chacun doit agir vers cette transition, car les transformations à opérer sont nombreuses. Des politiques, telles que la régulation des loyers, peuvent élargir l'espace des choix. Il est nécessaire de mettre en place des incitations au changement et des mesures de compensation transitoires qui ne seraient pas uniquement des transferts monétaires des plus riches vers les plus pauvres.

Sonia BENMAA : La fondation Apprentis d'Auteuil prépare un livre blanc. Dans ce cadre, un intervenant a demandé aux familles modestes quelles étaient leurs priorités. Or, l'écologie n'est pas considérée comme la priorité. Par ailleurs, certains achats, comme acheter une voiture électrique, ne sont pas envisageables.

Coralie ROBERT : Les enjeux de solidarité face à l'isolement social sont à la fois très importants et oubliés des politiques publiques. Par ailleurs, il convient d'être vigilant quant aux injonctions à participer aux décisions, car les citoyens ont une capacité d'attention limitée et ne peuvent se mobiliser sur tous les sujets. Enfin, la mobilité peut représenter une dépense encore plus incompressible que le logement, car si un individu peut choisir de ne pas se chauffer, il ne dispose pas dans les territoires ruraux d'alternative à la voiture pour se rendre à son travail.

François FROMAGEAU : Il paraît nécessaire de redéfinir et de s'accorder sur la notion de vulnérabilité. Par ailleurs, la Croix-Rouge a lancé une stratégie 2030 autour de l'acculturation entre les inégalités sociales et la transition écologique. La démarche menée par le groupe du travail est pertinente. Il convient également de s'interroger sur les leviers de mobilisation individuelle et collective. À cet effet, les individus doivent pouvoir se rendre compte qu'ils peuvent influencer sur les décisions. Enfin, les questions liées à l'éducation sont importantes et devront être abordées par le groupe de travail.

Bastien CORSINI : J'ai relevé plusieurs paradoxes dans la présentation. Lutter contre l'exclusion en période de crise sanitaire est difficile, puisque les plus vulnérables sont dans l'obligation de s'isoler lorsqu'ils sont en contact. Or, en plein hiver, il peut être difficile pour une personne âgée d'allumer son chauffage. Par ailleurs, il est complexe de recourir aux mobilités douces dans un département rural, tel que le Lot-et-Garonne, où les habitants n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leur voiture. En outre, les habitants des territoires ruraux ne sont pas informés au sujet des aides environnementales, par exemple celles destinées aux logements. Enfin, le terme de « transition écologique » est un non-sens, puisqu'un individu agit ou non en faveur de l'écologie, par exemple en triant ses déchets ou en étant vigilant sur sa consommation d'eau, de gaz. C'est pourquoi l'éducation est importante afin d'éviter les décharges publiques dans les forêts et d'apprendre à ramasser les déchets plutôt que de les jeter dans la nature.

2 - « Consommation engagée, gouvernement des conduites : quels apports à la réflexion ? »

par Sophie Dubuisson-Quellier (Directrice de recherche / Directrice adjointe du CSO -Sciences Po, Membre du Haut Conseil pour le Climat)

Nicolas DUVOUX : Sophie DUBUISSON-QUELLIER a conduit plusieurs travaux de recherche, notamment sur la consommation engagée et le gouvernement des conduites individuelles, qui s'inscrivent dans le cadre de nos travaux. En outre, elle est membre du Haut Conseil pour le climat.

Sophie DUBUISSON-QUELLIER : Votre démarche visant à placer la question sociale au cœur des réflexions sur la transition écologique est indispensable. J'avais d'ailleurs contacté Nicolas DUVOUX dans le cadre des travaux du Haut Conseil pour le climat pour traiter des questions des inégalités. Eloi LAURENT a évoqué les conséquences sociales du changement climatique et leurs effets sur les inégalités. Pour ma part, j'aborderai les causes sociales conduisant à la crise climatique et interrogerai la manière dont l'organisation de la société produit la crise climatique. Ainsi, je vous présenterai, dans un premier temps, mes travaux sur la consommation avant de mentionner les travaux du Haut Conseil pour le climat portant sur le thème de la transition juste.

Les dimensions sociales de la transition écologique sont régulièrement abordées sous l'angle de la réception des politiques publiques par les individus. Si cet enjeu est important, il convient également d'aborder les dimensions structurelles liées à l'organisation sociale ou à la façon dont nous produisons et consommons. Cette dimension est en général peu traitée.

La consommation est un thème qui a été beaucoup étudié par la sociologie. Néanmoins, celui-ci a majoritairement été étudié à partir des choix de consommation et des pratiques des consommateurs. Ces travaux de sociologie ont démontré le rôle structurant du groupe social (nous consommons à l'instar de notre groupe d'appartenance tout au long de notre trajectoire sociale) et de la socialisation primaire (consommation des parents). Les pratiques de consommation sont donc particulièrement liées aux appartenances sociales. Par ailleurs, les travaux de sociologie ont analysé le rôle de la consommation dans la participation à la société. Ainsi, un individu consommera afin de se sentir de plein droit participer à la société. Ces éléments portant sur les structures de la consommation permettent d'élaborer un graphique qui détaille la distribution des émissions de gaz à effet de serre selon les catégories de revenus. Les ménages les plus aisés émettent ainsi beaucoup plus de gaz à effet de serre.

Pour ma part, les travaux que j'ai menés depuis 25 ans portent sur la manière dont la consommation est structurée par les interventions des entreprises, des mouvements sociaux et des politiques publiques sur les consommateurs. La consommation est façonnée par nos pratiques et par ce qui façonne nos pratiques.

Mes travaux ont démontré que les entreprises engagent des démarches pour construire une représentation de la demande qui s'articule à leurs modèles économiques. Ces démarches façonnent la demande et le consommateur afin d'orienter celui-ci le plus massivement possible vers certains produits, en vue de dégager de la rentabilité. Il s'agit de rendre des produits très accessibles, c'est-à-dire de les distribuer largement (les restaurants McDonald's sont par exemple présents partout sur le territoire), de les proposer en quantité, de renouveler fréquemment les modèles (Zara), ou de vendre par anticipation. Cette organisation de l'offre, ajustée aux modèles économiques des entreprises, façonne les produits et les consommateurs.

La stratification sociale des consommateurs est également construite par l'offre. Différents modèles de consommation existent :

- Le modèle de la consommation ostentatoire. La consommation des ultra-riches fonctionne selon des modèles économiques spécifiques basés sur de petites séries et du sur-mesure. Les prix sont dispendieux, ce qui exclut une partie de la demande. La valeur du consommateur est fondée sur le statut ;
- La consommation « low cost » est basée sur un régime de concurrence pratiqué sur les prix, qui sont très bas. Le marché est très accessible. Ce modèle économique, fondé sur le volume, est orienté vers les classes populaires ;

- La consommation éclairée est fondée sur la différenciation. Les prix « premiums » sont légèrement plus chers, à l'instar du bio. L'organisation du marché est basée sur la prescription (lecture d'une critique avant d'aller au cinéma). La valeur du consommateur est fondée sur la réflexivité.

S'agissant des mouvements sociaux, il convient de souligner que le militantisme autour de la consommation est aujourd'hui très relayé par les médias. Ce militantisme revêt trois formes :

- Le consumérisme politique consiste à affirmer au consommateur qu'il est un acteur politique lorsqu'il sélectionne un produit. Ce modèle est fondé sur un système de labels qui dévoile un certain nombre d'informations sur le mode de production. Ce système de labels est susceptible d'orienter les choix de consommation ;
- Les actions contestataires sont les manifestations et les opérations de « *name and shame* ». Les pratiques des entreprises et certains produits se verront accusés, par exemple de dégrader l'environnement ;
- Les modes de vie alternatifs autour des coopératives, des AMAP, les écovillages, constituent des expérimentations qui préfigurent une façon alternative de consommer.

La consommation du produit écologique est propre à un groupe social particulier, à fort capital scolaire, situé en haut des classes moyennes et au bas des classes supérieures. Les mouvements militants activent les capacités réflexives des consommateurs en énonçant que ceux-ci portent, en dehors de leurs préférences individuelles, une responsabilité dans leurs actes d'achat, car ces derniers peuvent avoir des effets négatifs sur la collectivité. Le poids de la prescription est majeur dans ce modèle de consommation. Ce groupe social, qui pratique une consommation engagée, a ainsi le sentiment de se distinguer des consommateurs moyens. Les entreprises prennent en considération ce modèle de consommation, car ces consommateurs sont peu contraints sur le plan économique. Les entreprises intégreront donc dans leur offre une partie de ces attentes qui, en retour, façonnera la demande. En effet, ces produits seront rendus plus accessibles, comme le montre le développement du bio. Aujourd'hui, certaines grandes surfaces classiques proposent uniquement des produits biologiques.

S'agissant des politiques publiques, le gouvernement économique des conduites vise à concevoir des outils qui ciblent les comportements des individus. Ces outils transforment les individus en consommateurs. Le gouvernement des conduites est notamment mis en place dans le domaine de la santé publique, en matière d'écologie ou d'éducation financière. Puisque les individus ont une responsabilité dans les problèmes collectifs, la puissance publique s'arroge le droit de modifier ces comportements. Celle-ci interviendra par exemple pour résoudre les problèmes de surpoids et d'obésité. En ce qui concerne le dérèglement climatique, la puissance publique agira sur les comportements des individus en matière de mobilité, de logement, etc. Elle postule que les individus ont des comportements rationnels et effectuent des choix orientés vers une finalité. Ces actions sont rendues « économicisables ». À ce titre, certains produits seront rendus plus coûteux ou leur accessibilité rendue plus contraignante. Les taxes sur l'essence visent à décourager les consommateurs de prendre leur voiture. Au contraire, certaines pratiques sont encouragées.

Plusieurs outils existent en ce sens : les campagnes d'information, les autodiagnostic (par exemple l'indicateur de masse corporelle), les incitations économiques (la taxe soda pour lutter contre l'obésité), les labels (le bio), les scores (à l'exemple du nutri-score) et les *nudges*. Ces derniers outils, très à la mode, orientent les choix des consommateurs à leur insu, par exemple en rendant les frites à la cantine difficilement accessibles. Ce modèle de gouvernement économique des conduites est limité, car il ne fait pas mention des usages, des normes, des réseaux et des relations, des infrastructures collectives ou de la structure du foyer qui créent des opportunités ou des contraintes.

Ces diverses interventions ont d'ailleurs des effets socialement différenciés en raison des hypothèses implicites. En effet, les choix du consommateur ne sont en réalité pas toujours ouverts. Par ailleurs, un consommateur dont le budget est contraint ne souhaitera pas nécessairement engager une réflexivité sur ses actes de consommation. De même, chez les classes populaires, la prescription est essentiellement familiale. Par conséquent, ces politiques publiques renforceront les dispositions des classes moyennes supérieures à adopter les prescriptions qu'elles

adoptent déjà et renforceront les difficultés des populations les plus démunies. Cette démarche renforce donc les inégalités et la distance sociale à l'égard des prescriptions. Enfin, il convient de souligner les effets régressifs de certaines mesures, telles que la taxe soda. L'accroissement potentiel des inégalités par le gouvernement des conduites est très problématique.

Les interventions du marché, des mouvements sociaux et des politiques publiques renforcent et confortent les pratiques du groupe social qui les a déjà adoptées. Ces pratiques de consommation construisent des statuts et opèrent une distinction. D'une part, la consommation engagée s'exprime par des choix ouverts, un sentiment d'engagement et une sobriété choisie. D'autre part, la consommation subie fait face à des choix contraints, une dépendance à l'aide sociale et une sobriété subie. Ainsi, les frontières sociales se renforcent.

Les enjeux de la transition juste

Sophie DUBUISSON-QUELLIER : Le thème de la transition juste est abordé dans le rapport du Haut Conseil pour le climat paru en 2020. À mes yeux, le terme de « transition juste » n'est pas le plus pertinent. Néanmoins, ce terme est majoritairement utilisé dans le discours public, notamment dans les négociations internationales, dans les rapports du GIEC et dans la stratégie nationale bas carbone. Il convient de souligner que ce terme est issu du syndicalisme.

Le Haut Conseil pour le climat a étudié les trois dimensions de la transition juste :

- La justice économique visant à compenser les impacts du changement climatique et des politiques de transition. Cette démarche consiste à appliquer le principe du pollueur-payeur, à accompagner les secteurs émetteurs de CO₂ vers une trajectoire bas carbone et à compenser les impacts du dérèglement climatique pour prévenir les inégalités ;
- La justice sociale visant à réduire les inégalités et à favoriser les actions qui portent des co-bénéfices. Par exemple, réduire le trafic routier diminue les émissions de gaz à effet de serre et protège la santé de ceux qui subissent la pollution. Par ailleurs, la justice sociale a également pour objectif d'accompagner les plus vulnérables par le biais de différents outils (écochèques, exonérations, Territoires zéro chômeur de longue durée) ;
- La justice démocratique visant à favoriser la participation de tous aux prises de décisions et à organiser des processus délibératifs. Il convient de souligner que le champ environnemental a une longue expérience en matière de participation. Si elle constitue un enjeu démocratique de la transition juste, un certain nombre d'outils participent à un processus de fabrication du consentement, notamment à l'égard des catégories de la population les moins préparées au débat démocratique. La vigilance doit être de mise.

La dimension sociale est un levier de la transition écologique. Le rapport du Haut Conseil pour le climat a d'ailleurs insisté sur la nécessité de s'adosser à des politiques sociales pour favoriser la transition, par exemple en orientant les individus vers les métiers dédiés. Néanmoins, les politiques de transition sont aujourd'hui principalement correctrices. Elles visent à résoudre les inégalités *ex post* liées au changement climatique ou directement produites par ces politiques de transition. Par ailleurs, les notions de vulnérabilité et d'exposition ne font pas toujours l'objet d'une approche sociale. Par conséquent, les politiques de transition restent encore très limitées.

En sociologie de l'environnement, l'inégalité environnementale est définie par le fait qu'un groupe particulier est affecté de manière disproportionnée par des conditions environnementales négatives. Cette situation peut être liée à des raisons économiques (décisions des entreprises), sociopolitiques (déficit de participation, faible organisation politique), sociales (discriminations) ou à des politiques publiques (aménagement du territoire). La notion de justice environnementale s'est développée dans ce cadre. Elle réunit les conditions de la transition juste, à savoir l'égalité d'accès, la reconnaissance des problèmes et des inégalités et la participation aux décisions collectives.

La réduction des inégalités est un préalable nécessaire à la transition écologique. Les inégalités sont à la fois produites par le dérèglement climatique et par les politiques de transition. En effet, celles-ci sont creusées par les effets régressifs des politiques de transition, l'accroissement du coût des produits non écologiques ou la mise en exergue des enjeux de sobriété dans un contexte de précarité énergétique ou alimentaire.

En conclusion, il convient de mieux intégrer les dimensions sociales dans les politiques de transition, de prendre en compte toutes les situations de pauvreté (énergétique, alimentaire, revenu), d'utiliser des approches multicritères sur la notion de pauvreté et d'intégrer les politiques de lutte contre l'exclusion dans les politiques de transition.

Eloi LAURENT : Selon vous, en quoi le terme de « transition juste » n'est-il pas pertinent ?

Sophie DUBUISSON-QUELLIER : Le terme de « transition juste » introduit une dimension normative. Évoquer la « transition inclusive » paraît plus adapté, car la notion de « justice » varie selon les communautés.

Bastien CORSINI : Sur l'une des diapositives, vous apposez le thème de la transition juste au principe du pollueur-payeur. Or, ce concept est particulièrement punitif. Habitant dans le Lot-et-Garonne, je dois prendre le train à Bordeaux à 5 h 45 si je veux assister à une réunion à Paris avant 9 heures. À ce titre, j'ai besoin d'une voiture pour me rendre à Bordeaux, ce qui signifie acheter un véhicule, payer l'essence, le contrôle technique et l'autoroute.

Sophie DUBUISSON-QUELLIER : Je comprends parfaitement votre propos. D'une part, la notion de « justice économique », dont le principe du pollueur-payeur fait partie, est insuffisante. La diapositive indique ainsi que la justice n'est pas uniquement économique, mais aussi sociale et démocratique. Par ailleurs, votre intervention prouve qu'il est difficile d'établir un consensus autour de ce qui est « juste ». Ainsi, la notion de « transition juste » est normative et renvoie à des valeurs que les individus peuvent ou non partager.

Bastien CORSINI : Le principe du pollueur-payeur affecte un grand nombre d'individus qui n'ont pas accès, à la différence des citadins, à un réseau de transports en commun. Ces inégalités majeures doivent être traitées.

Nicolas DUVOUX : Vos réflexions justifient la création de ce groupe de travail.

François FROMAGEAU : La notion de « confiance » n'a pas été abordée dans votre présentation. Or, celle-ci devrait être mise en exergue. Par ailleurs, d'un point de vue intergénérationnel, je constate l'accélération du changement de mode de consommation. Mes petits-enfants sont habillés avec des vêtements de deuxième ou de troisième main. Cette pratique est plutôt généralisée et concerne différentes classes sociales. Enfin, il convient d'interroger la place actuelle de la consommation. Vous avez énoncé dans votre présentation que le consommateur est un acteur qui acquiert une place dans la société en fonction de sa consommation. Il n'est pas certain que la consommation exerce encore aujourd'hui ce rôle.

Sophie DUBUISSON-QUELLIER : L'évolution des modes de consommation doit être évaluée par des données quantitatives. À ce stade, les études qualitatives démontrent que cette pratique relève d'un groupe social particulier, même s'il est vrai qu'elle se diffuse. Par ailleurs, les clivages en matière de consommation sont renforcés par les effets sociaux très clivants générés par les politiques de transition qui se veulent correctrices en matière d'inégalités environnementales. Si les dimensions sociales ne sont pas mieux prises en compte dans les politiques de transition, cela aboutira à une société à deux vitesses, à une fracture territoriale. Enfin, les sciences sociales ne sont pas suffisamment représentées dans les lieux, en France ou à l'international, où sont prises les décisions en matière de transition écologique.

Éléonore EVAÏN DORADO : J'ai suivi un master de RSE (Responsabilité Sociale ou Sociétale des Entreprises). J'y ai appris que le concept de pollueur-payeur s'applique à l'entreprise, et non au consommateur. À ce titre, le devoir de vigilance a été mis en place en 2017 pour remédier aux événements tels que le Rhana Plaza pour les questions de droits humains ou plus anciennement la catastrophe de Bhopal. Celui-ci énonce que la société mère a une responsabilité à l'égard de ses sous-traitants et de ses fournisseurs. Par ailleurs, je constate dans mon entourage un changement de mentalité chez les jeunes. Selon vous, ce sont les politiques publiques qui tentent de faire évoluer les pratiques des consommateurs et non les consommateurs qui influent sur les politiques publiques ?

Sophie DUBUISSON-QUELLIER : Aujourd'hui, beaucoup d'attentes sont orientées autour des actions individuelles. Si celles-ci produisent des effets, les leviers dont les entreprises et les collectivités ont à leur disposition sont sans commune mesure à ce que les individus peuvent accomplir. À titre d'exemple, il a été affirmé pendant plusieurs années que les usagers « n'étaient pas prêts » à utiliser le vélo. Le développement de la pratique du vélo dans Paris est notamment dû aux aménagements effectués, au versement d'aides ou à l'amélioration des équipements. Je pourrais également citer l'exemple du véhicule électrique, qui s'est développé grâce aux politiques publiques, aux démarches des constructeurs et aux infrastructures mises en place.

Sonia BENMAA : Je suis d'accord avec votre présentation. Le consommateur peut se retrouver à faire un choix par dépit. À la suite de mon déménagement vers un lieu de vie plus adapté, je suis passée de consommatrice éclairée à consommatrice low cost. Par ailleurs, les individus ne sont pas toujours certains de la fiabilité des labels, par exemple sur le bio. Enfin, l'environnement est une problématique mondiale et doit être appréhendé comme tel. Il convient de ne pas générer d'effets négatifs sur les autres pays.

Brigitte PIETRALA : Le groupe de travail abordera-t-il les solutions concrètes mises en place dans les territoires, notamment dans ceux qui sont faiblement dotés en transports en commun et en services ? En effet, il serait pertinent de s'appuyer sur les solutions mises en place dans ces territoires qui disposent de peu de moyens. S'agissant du vélo et du véhicule électrique, il est nécessaire de distinguer les solutions mises en place à Paris et les grandes métropoles, où des structures spécifiques existent, et celles mises en œuvre dans les territoires ruraux et insulaires, où l'accompagnement est moindre. Nous devons être vigilants quant à la grande disparité entre les territoires.

Nicolas DUVOUX : Il est prévu que le groupe de travail étudie des situations concrètes.

Emmanuel COMBET : Nous abordons un grand nombre de sujets. Il conviendra de cadrer nos travaux. Les deux présentations ont abordé la question de la transformation à venir et de la réconciliation entre les dimensions sociale, économique et écologique. Les enjeux de la participation ont également été évoqués. Néanmoins, il conviendra de détailler ces notions et de partager les mêmes définitions.

Le principe du pollueur-payeur a été défini par le droit constitutionnel. Il s'agit d'un principe d'efficacité, et non un principe moral ou de justice. Il est nécessaire d'accorder une plus grande valeur aux énergies fossiles en vue de réduire leur consommation. Les individus émettant des gaz à effet de serre perçoivent ainsi économiquement le fait que le recours aux énergies fossiles a un coût pour la collectivité. C'est parce que l'énergie est peu chère que nous avons créé une dépendance à la voiture sur le très long terme. Par ailleurs, le principe de justice dans la transition écologique aboutit au fait que tout un chacun doit faire face aux coûts qu'il engendre sur l'environnement. Puisque tous les individus ne détiennent pas les mêmes capacités économiques, une articulation sociale est nécessaire pour que les moins aisés affrontent ces surcoûts.

Nicolas DUVOUX : Nous souhaitons aborder le thème de manière ouverte avant de procéder à une hiérarchisation des enjeux. Il aurait été problématique de restreindre d'emblée les questionnements.

Yves MERILLON : Le principe du pollueur-payeur a fonctionné dans le domaine de l'eau. Il s'adressait à des entités collectives (communes, industries) qui disposaient de moyens pour agir. En diminuant la pollution, elles diminuaient le montant de leur redevance.

Un des grands défis pour les Restos du cœur dans les années à venir est d'augmenter la part des produits issus de l'agriculture durable et de diminuer les produits issus de l'agriculture conventionnelle. Ces derniers sont achetés en grande quantité et sont moins coûteux, car l'agriculture conventionnelle détruit davantage l'environnement et fait supporter les coûts par d'autres acteurs. Ainsi, la mise en place du principe du pollueur-payeur dans l'agriculture pourrait nous permettre d'augmenter la part des produits bios. Les Restos du cœur fournissent 142 millions de repas par an.

Manuela DEVLIEGHER : Il convient d'éviter les solutions uniformes. Les expérimentations menées dans le Lot-et-Garonne, à Toulouse et à Marseille auront des résultats différents. Par exemple, l'association VRAC propose des produits bios à bas prix. L'association construit son catalogue de produits avec les producteurs locaux et les

acteurs d'un territoire. Cette initiative constitue d'ailleurs une forme de convergence entre les envies de la population et la politique publique (car il s'agit d'un réseau de distribution subventionné) qui vient la soutenir et la renforcer.

Nicolas DUVOUX : L'un des groupes sociaux évoqué par Sophie DUBUISSON-QUELLIER, situé au bas des classes supérieures et en haut des classes moyennes, se caractérise par un engagement réflexif et le recours à des pratiques vertueuses. D'après Pierre BOURDIEU, les mécanismes de distinction sont également des mécanismes d'imitation qui aboutissent au fait que des biens valorisés par les catégories supérieures stimulent les désirs des autres groupes de leur ressembler. Les comportements vertueux de ce groupe social font-ils l'objet d'un désir d'imitation de la part des autres groupes sociaux ?

Sophie DUBUISSON-QUELLIER : Sur la question de l'alimentation, il paraît nécessaire de reconnecter les bénéficiaires de l'aide alimentaire à une production agricole plus vertueuse. Le danger est que l'alimentation soit écologique, mais peu accessible socialement. Par ailleurs, les échanges sur le principe du pollueur-payeur, qui s'applique en effet aux entreprises, donnent la preuve que des visions normatives se confrontent. Cela constitue tout le problème de la « transition juste ». Néanmoins, il est difficile de se passer de ce terme qui est désormais très repris, notamment par le Haut Conseil pour le climat.

Les travaux de recherche les plus récents relativisent l'effet de « ruissellement » énoncé par Pierre BOURDIEU. Par ailleurs, les frontières symboliques sont nombreuses. Dans un article, j'ai montré que des individus consommant des produits écologiques peuvent ériger des frontières symboliques concernant une consommation qualifiée de « bobo ». Ils refusent ainsi ce qualificatif. Le mécanisme de distinction produit des effets non négligeables.

Nicolas DUVOUX : Je remercie tous les intervenants et suis très heureux de lancer ces travaux après plusieurs mois de réflexion. Les prochaines auditions se dérouleront le 20 janvier et le 17 février 2021. Vous êtes invités à nous faire part de vos idées et réflexions, car le programme est encore ouvert. Ce travail collectif intégrera une dimension participative.

Les échanges ont été extrêmement riches. Nous sommes frappés par l'échelle temporelle des problèmes et des solutions, entre l'urgence quotidienne des arbitrages et la stratégie nationale bas carbone qui dresse des perspectives sur plusieurs décennies. Comme l'a indiqué Eloi LAURENT, un enjeu de diagnostic des effets climatiques sur les différentes catégories de la société se pose. Les effets d'interaction entre les dimensions sociales et écologiques sont encore imprécis. Comme cela a été évoqué dans plusieurs publications, une approche individuelle des émissions de gaz à effet de serre est problématique, car elle individualise des problèmes systémiques. Ce chantier sera majeur.

Il conviendra également d'étudier la direction des politiques (transports, l'agriculture, le logement) et leurs effets en matière d'inégalités. Il conviendra enfin d'étudier le mode de gouvernement. Doit-on recourir à l'universalité ou la sélectivité ? Quelle place accorder à la participation ? Quelles incitations sur les comportements doivent être mises en place ?

Nous serons très attentifs à la terminologie et à la sémantique. À titre d'exemple, l'insécurité n'est pas synonyme d'inégalité. Les enjeux ne sont pas identiques. Enfin, une approche structurelle, y compris du façonnement des comportements individuels, est souhaitable pour comprendre les enjeux. Enfin, les présentations ont montré l'intérêt de recourir à une approche transversale pour comprendre les effets sur l'ensemble de la société. Il conviendra donc de ne pas procéder à une segmentation entre les populations modestes et les autres groupes sociaux.

3 Points divers

Sans objet.

La séance est levée à 17 heures 09.